

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 14 août 2018, à 10 h 10

Président : M. Walid Doudech..... (Tunisie)



Le Président (*parle en arabe*) : Je déclare ouverte la 1465^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, M^{me} Kaspersen, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier tous les participants d'avoir contribué à l'important débat que nous avons tenu au cours de notre séance précédente. Permettez-moi également, au nom de la Conférence et de ma délégation, de souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, S. E. l'Ambassadeur Peter Beerwerth, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de la Conférence du désarmement, et S. E. l'Ambassadeur Kyaw Moe Tun, Représentant permanent du Myanmar à Genève, qui ont tous deux pris récemment leurs fonctions. Je leur souhaite plein succès.

Chers collègues, comme je l'ai annoncé à notre dernière séance, nous allons aujourd'hui poursuivre notre débat sur les questions relatives au mandat de la Conférence du désarmement, y compris le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui a fait l'objet d'observations de la part de nombreuses délégations à la séance précédente. Je souligne une fois encore que ce débat aidera la présidence à s'acquitter de sa mission principale, à savoir, en l'état actuel des choses, établir un programme de travail pour la Conférence.

Je tiens à vous informer qu'à l'issue des déclarations que vous prononcerez ce matin en séance officielle, je présenterai une proposition sous la forme d'un projet de décision que le secrétariat vous a, je crois, distribué. Cette proposition sera fondée sur les consultations que j'ai menées au sujet de l'élaboration d'un programme de travail pour la Conférence. Je mettrai fin ensuite à cette séance officielle et tiendrai une réunion informelle pour entendre vos points de vue, observations et questions sur la proposition.

(L'orateur poursuit en français.)

Je vous propose d'abord d'écouter les délégations qui veulent prendre la parole lors de cette séance formelle que nous ne continuons nos débats dans un cadre informel pour discuter du projet de décision CD/WP.609, qui a été distribué à toutes les délégations, ce matin, par le secrétariat. Nous allons commencer nos délibérations et écouter toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je passe maintenant à l'anglais parce qu'une haute représentante du Gouvernement des États-Unis d'Amérique va maintenant s'adresser à la Conférence du désarmement. M^{me} Yleem D. S. Poblete est Sous-Secrétaire d'État chargée de la maîtrise des armements, de la vérification et de la conformité. Je vais maintenant suspendre la séance pour permettre à M^{me} Poblete de se joindre à nous. La séance est suspendue.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues, j'ai le plaisir de présenter M^{me} Yleem D. S. Poblete, Sous-Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique chargée de la maîtrise des armements, de la vérification et de la conformité. Votre Excellence, vous avez la parole.

M^{me} Poblete (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais appeler l'attention de cette instance sur une question qui préoccupe beaucoup mon gouvernement, à savoir la sécurité de l'espace extra-atmosphérique.

L'espace extra-atmosphérique est une frontière qui, plus que tout, nous inspire et nous unit. Les photographies de lointaines galaxies donnent à nos rêves une nouvelle dimension. Ce que nous découvrons sur les planètes de notre système solaire nous aide à percer les mystères de notre planète Terre, mais nous amène aussi à réfléchir en nous projetant au-delà de nos préoccupations quotidiennes. Chaque fusée que nous lançons prouve que le ciel n'est pas la limite.

Ce que nous décidons de faire dans l'espace, comme à chaque frontière, joue un rôle essentiel dans la vie de nos peuples et l'avenir de nos nations ici, sur Terre. Les activités spatiales accélèrent les découvertes scientifiques, encouragent des innovations radicales, stimulent nos économies et, en définitive, génèrent les emplois du futur. Aux États-Unis, dans le désert de Mojave, se trouve une entreprise qui va transporter la première vague de

touristes de l'espace jusqu'aux confins de l'atmosphère terrestre pour qu'ils puissent admirer l'immensité cosmique. Ainsi, à mesure que nous avançons dans notre exploration du système solaire, de nouvelles activités et des entreprises tout entières vont être conçues pour que nous nous saisissions des possibilités infinies qui s'offrent à nous.

Toutefois, dans le même temps, les orbites de la Terre les plus utiles sont de plus en plus encombrées. Le nombre d'objets spatiaux en orbite accroît la probabilité d'accidents non provoqués et amplifie les risques pesant sur les capacités de l'ensemble de nos pays. Si l'on ajoute à ces préoccupations la possibilité d'actes d'agression intentionnels dans l'espace, nous nous trouvons face à une situation extrêmement grave.

À l'instar de nombreux pays représentés ici, les États-Unis préféreraient que l'espace soit épargné de tout conflit. Ils demeurent préoccupés par les problèmes que posent les comportements irresponsables, en ce qu'ils peuvent donner lieu à des erreurs d'interprétation et de jugement dangereuses pouvant avoir un effet déstabilisateur et dégénérer en une crise ou un conflit. La nouvelle stratégie spatiale des États-Unis vise la protection des intérêts vitaux du pays dans l'espace et le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la durabilité de ses activités spatiales. Le 18 juin dernier, le Président Donald Trump a ordonné au Département de la défense des États-Unis de lancer immédiatement les processus nécessaires à la création d'une force spatiale en tant que sixième branche des forces armées des États-Unis. Pourquoi ? Comme l'a déclaré le Vice-Président Pence la semaine dernière, « les autres nations en mesure d'exercer des activités dans l'espace sont de plus en plus nombreuses. Mais toutes ne partagent pas notre attachement à la liberté, à la propriété privée et à l'État de droit. Ainsi, les États-Unis continueront-ils d'asseoir leur leadership dans l'espace, tout en faisant en sorte que leur engagement en faveur de la liberté sur cette nouvelle frontière ne reste pas un vain mot ». Comme l'a également déclaré le Vice-Président, « nos adversaires ont déjà transformé l'espace en une zone de combat. Les États-Unis ne se laisseront pas intimider et, sous la direction du Président Trump, nous ferons face avec détermination à ce défi pour défendre notre nation. Les États-Unis rechercheront toujours la paix, dans l'espace comme sur terre. Mais l'histoire a prouvé que la paix ne s'acquiert que par la force. Et dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, c'est la Force spatiale américaine qui mènera cette mission dans les années à venir ».

Monsieur le Président, comme cette instance le sait bien, les États-Unis s'inquiètent depuis de nombreuses années du fait que la Fédération de Russie s'emploie activement à mettre au point et à déployer des armes antisatellites. Depuis 2009, des responsables du Ministère russe de la défense ont confirmé publiquement et à plusieurs reprises que leur pays mettait au point de telles armes. Pas plus tard qu'en février 2017, un commandant d'escadron des forces aériennes russes a indiqué que la Russie développait de nouveaux missiles dans le but exprès de détruire des satellites. En outre, il ressortait de déclarations du Ministère russe de la défense que celui-ci travaillait à la création d'un système d'attaque antisatellite mobile. Le Ministère russe de la défense a récemment annoncé que ses troupes spatiales avaient reçu un système à laser mobile, dont Vladimir Poutine avait révélé l'existence au monde le 1^{er} mars de cette année. Le dirigeant russe lui-même a fait allusion aux armes spatiales comme étant plus acceptables sur les plans politique et militaire.

Lors de son discours sur l'état de la nation le 1^{er} mars 2018, M. Poutine a dévoilé pas moins de six nouveaux systèmes d'armes offensives majeurs. Et comment oublier que la Russie a nié pendant des mois l'existence d'une torpille à propulsion nucléaire, pour qu'ensuite M. Poutine reconnaisse officiellement la mise au point d'un véhicule sous-marin à propulsion nucléaire ainsi que d'autres armes comme les systèmes à laser ? Le renforcement par la Russie des moyens de neutralisation des objets spatiaux répond à la même logique que ces autres activités et est source d'inquiétude compte tenu de l'attitude malveillante dont ce pays a régulièrement fait montre récemment.

Cette attitude perdure, alors même que la Fédération de Russie a déclaré à maintes reprises qu'elle accordait un rang de priorité élevé à la promotion du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux et qu'elle avait cherché, avec son partenaire chinois, à entamer des négociations sur ce projet dans cette instance même. Pas plus tard qu'en février dernier, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov, a déclaré ici que la

prévention d'une course aux armements dans l'espace demeurait une priorité pour la Russie.

Les États-Unis ont clairement mis en évidence les nombreuses lacunes du projet de traité en question. Ils sont également très préoccupés par la difficulté à comprendre les comportements inhabituels, voire potentiellement menaçants, observés par exemple lorsqu'un satellite fait quelque chose de contraire à qu'il est censé faire selon les indications de ses propriétaires. Il s'agit d'un problème essentiel, qui non seulement crée des incertitudes pour d'autres opérations satellitaires, mais engendre également des doutes quant aux intentions des propriétaires ou exploitants du satellite en question. Ce que la Russie nous dit diplomatiquement et publiquement peut être l'inverse de ce qu'elle a l'intention de faire avec ce satellite. C'est pourquoi la transparence et la clarté des intentions sont si importantes pour favoriser la confiance dans des situations où le temps de réponse peut être très bref.

Dans ce contexte, la délégation des États-Unis tient à appeler votre attention sur les récentes activités spatiales du Ministère russe de la défense qui semblent contraires aux dispositions de son propre projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et à l'engagement politique de la Russie de ne pas être la première à déployer des armes dans l'espace, conformément à l'initiative « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Ces activités récentes des satellites russes montrent à l'évidence que la logique et le libellé du projet de traité sont fondamentalement erronés et amènent à s'interroger sur la transparence des opérations et programmes spatiaux russes. Les États-Unis sont ainsi d'autant plus convaincus que le projet de traité comporte des failles majeures qui le rendent non viable et qu'il témoigne du caractère invérifiable actuellement de tout accord de maîtrise des armements dans l'espace.

Monsieur le Président, en octobre dernier, le Ministère russe de la défense a déployé un objet spatial qu'il prétendait être un engin destiné à une mission d'inspection dans l'espace. Or, le comportement de cet engin en orbite était différent de tout ce qui avait été observé auparavant s'agissant des capacités d'inspection en orbite ou de connaissance de l'environnement spatial, y compris les autres activités d'inspection satellitaire russes. Nous sommes préoccupés par ce qui semble être un comportement très anormal de la part de ce qui est présenté comme un « engin d'inspection dans l'espace ». Nous ne savons pas avec certitude de quoi il s'agit et il n'y a aucun moyen de le vérifier. Mais les intentions de la Russie à l'égard de ce satellite ne sont pas claires et constituent de toute évidence une évolution très inquiétante, surtout si l'on tient compte des déclarations du commandant des forces spatiales russes, qui a souligné que l'intégration de nouveaux prototypes d'armes dans les unités militaires des Forces spatiales était une mission centrale des Forces de défense aérospatiales.

Je peux vous dire dès à présent que nos collègues russes nieront que leurs systèmes ont des visées hostiles. Le Ministère russe de la défense a publié un communiqué de presse indiquant qu'il s'agit de simples satellites d'inspection. La question qui se pose donc à cette instance est la suivante : Comment pouvons-nous vérifier les indications données par les pays quant à la fonction de leurs engins spatiaux ? De quels renseignements faut-il disposer pour prouver la finalité d'un objet ? Nous avons signalé que le comportement d'un satellite russe n'était pas conforme avec les indications données par la Russie, puisque ce « satellite d'inspection » n'agissait pas d'une manière compatible avec un satellite conçu pour mener des opérations d'inspection sûres et responsables.

Mais il est difficile de déterminer la véritable finalité d'un objet simplement en l'observant en orbite, alors que cela est possible avec l'inspection dans le cadre d'un accord traditionnel de maîtrise des armements. D'après le libellé rédigé par la Russie, rien dans le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace n'interdit ce type d'activité ni la mise au point, l'essai ou le stockage d'armes antisatellite, pour autant que cela ne cause pas de dommages à un autre objet spatial. La seule certitude que nous ayons est que ce système a été mis en orbite. Le reste de son comportement observé est inattendu et peu clair pour nous, ce qui nous amène donc à nous demander si les renseignements disponibles sont suffisants pour vérifier et évaluer si une arme a été testée ou non en orbite. Les États-Unis ne le croient pas : parce que nous n'avons aucun moyen de

différencier le comportement de nombreux objets de celui d'une arme, la maîtrise des armements dans l'espace est invérifiable.

Que vous partagiez les préoccupations des États-Unis ou que vous croyiez à ce que déclare la Russie quant à l'objectif de ces satellites, cet exemple soulève des questions fondamentales et concrètes concernant notre capacité à discerner les intentions derrière les actions d'un pays dans l'espace. Pour les États-Unis, c'est une preuve de plus que la Russie n'agit pas conformément à ses paroles, que les auteurs du projet de traité, en choisissant soigneusement le libellé, favorisent les activités mêmes qu'ils prétendent vouloir interdire.

Dans ces conditions, comment le projet de traité réduit-il le risque d'extension des conflits à l'espace extra-atmosphérique ou prévient-il les activités déstabilisatrices ? Pour faire bref, on peut dire qu'il ne sert aucun de ces objectifs. Compte tenu du non-respect par la Russie de ses engagements en matière de maîtrise des armements, tels que ceux contenus dans le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui sont tous plus faciles à vérifier que le développement ou le déploiement d'armes spatiales offensives, faut-il s'attendre à l'avenir à des comportements incohérents tels que celui que j'ai noté si le projet de traité était négocié et entré en vigueur ?

Les nations responsables devraient donc envisager d'appliquer concrètement des mesures volontaires de transparence et de renforcement de la confiance et d'élaborer des normes de comportement responsable pour les activités spatiales, plutôt que de chercher à conclure un traité juridiquement contraignant dont la négociation traîne en longueur et donne lieu à des controverses.

Monsieur le Président, les États-Unis sont gravement préoccupés par les activités du Gouvernement russe en matière de mise au point d'armes antisatellites, comme ils l'ont indiqué à maintes reprises dans cette instance. Qu'il me suffise de dire que mes observations d'aujourd'hui n'ont porté que sur l'une des nombreuses actions tout aussi contestables observées au fil des années.

Chers collègues, nous devons prendre des mesures concrètes pour renforcer la sécurité, la stabilité et la viabilité de l'espace. Il faut se garder des efforts vains et mensongers, qui n'aboutiront à rien. Le projet de traité n'est pas la solution. Il s'agit d'un document imparfait, proposé par un pays qui a régulièrement violé ses engagements internationaux. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de continuer à collaborer de manière constructive et pragmatique avec les autres États Membres de l'ONU afin de renforcer la sécurité, la stabilité et la viabilité des activités spatiales. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, votre Excellence, et vous souhaite un très bon séjour et un travail très fructueux à Genève. Nous allons maintenant suspendre la séance afin de laisser à son Excellence le temps de quitter la salle.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en arabe*) : Mes chers collègues, nous poursuivons notre séance formelle en donnant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir. Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Allemagne auprès de la Conférence du désarmement, M. l'Ambassadeur Peter Beewerth, nouvellement nommé.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, après trois années difficiles à Ramallah en tant que Représentant permanent de l'Allemagne, j'ai le plaisir de revenir aux questions de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. En tant que nouveau Représentant permanent de l'Allemagne auprès de la Conférence du désarmement, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation aux travaux qui sont menés sous votre direction compétente. Je tiens en outre à saluer sincèrement tous mes collègues ici présents et à m'engager à coopérer pleinement aux initiatives menées en commun pour faire avancer nos dossiers, pas toujours faciles.

Arriver dans une instance comme celle-ci, un peu avant la fin du match, pour ainsi dire, n'est pas facile. Je tiens néanmoins à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que

toutes les délégations ici présentes, que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour contribuer à une issue positive et fructueuse de cette phase des travaux, qui a suscité dès le départ, un surcroît d'attentes. J'attends avec impatience et espoir l'adoption d'un solide rapport final, qui nous donnera des orientations pour l'avenir.

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes tous conscients du fait qu'à la Conférence du désarmement, nous ne fonctionnons pas dans un vide politique. Les défis actuels sont considérables et comprennent, pour n'en citer que quelques-uns, la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, l'avenir du Plan d'action global commun – auquel l'Allemagne adhère bien sûr fermement – et les armes chimiques en Syrie. Les réalités qui nous entourent ont été appréhendées et décrites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le discours qu'il a prononcé récemment à Genève. Son analyse apporte des éléments importants de réflexion. L'Allemagne est prête à appuyer le Secrétaire général sur la voie qu'il a tracée et espère vivement la création d'une large coalition de pays pour faire avancer les efforts de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Sans surprise, le nouveau Gouvernement allemand a fait de la recherche de la paix, de la sécurité mondiale, du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération l'une de ses priorités, suivant ainsi une longue tradition politique. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notre Ministre des affaires étrangères, M. Heiko Maas, a déclaré que « le maintien d'une architecture stable de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération était essentiel à la survie même de l'humanité ». Et il a également réitéré avec force notre engagement en faveur de l'« option zéro ».

Ici, à la Conférence du désarmement, notre engagement indéfectible en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération s'est traduit par plusieurs initiatives et propositions, qui, nous l'espérons, porteront leurs fruits. Mais de nouveaux défis sont apparus auxquels nous devons faire face. Les plus importants d'entre eux ont trait, à mon avis, aux nouvelles technologies ; aux nouvelles armes de destruction massive fondées sur l'intelligence artificielle et les systèmes autonomes ; aux risques de cyberguerre et aux moyens de les atténuer et de les éliminer ; et aux risques découlant des progrès spectaculaires réalisés dans les sciences de la vie.

Tous ces défis doivent être relevés dans le cadre d'un ordre international et d'institutions internationales fondés sur des normes, dont la Conférence du désarmement est un pilier essentiel. Le dialogue doit être poursuivi et intensifié entre les États, mais aussi avec la société civile, pour renforcer la confiance. À cet égard, je suis heureux que nous ayons l'occasion d'échanger des vues avec la société civile vendredi prochain. En outre, nous devons être encore plus fermement convaincus que nous ne pourrions assurer la sécurité qu'en coopérant les uns avec les autres.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer, à vous et à tous mes collègues ici présents, la détermination de l'Allemagne à continuer d'apporter sa contribution pour que la Conférence du désarmement puisse répondre aux nouveaux enjeux. Je me réjouis de travailler avec vous dans cette optique et j'espère que la session de 2018 sera couronnée de succès. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, pour vos observations et les questions que vous avez soulevées. Nous sommes convaincus qu'en vous joignant à la Conférence à ce stade, vous serez en mesure d'apporter une contribution importante qui sera d'un grand intérêt pour les autres délégations. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, M. Kyaw Moe Tun.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à faire part, à vous et à votre équipe, de l'appui et de la coopération du Myanmar dans les délibérations. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude pour le travail accompli par le précédent Président de la Conférence. Je suis ravi d'exercer mes fonctions à Genève en tant que Représentant du Myanmar et participant aux travaux de la Conférence du désarmement. Je ne suis pas étranger à cette Conférence, à

laquelle j'ai participé de 2012 à 2015. Je suis très heureux de revenir pour débattre ensemble des questions de désarmement et je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous tous pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, comme nous le savons tous, la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale au monde où sont menées des négociations sur le désarmement, mais depuis la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, elle se trouve dans une impasse. C'est grâce à la souplesse de ses membres qu'un consensus sur un programme de travail pourra être atteint. Malgré l'absence de progrès, la Conférence du désarmement est, de l'avis de notre délégation, la meilleure et la seule instance multilatérale de négociation pour les questions de désarmement. Je suis fermement convaincu que nous devons continuer d'essayer, de rechercher des moyens d'aller de l'avant collectivement, de mettre en évidence les points communs et de faire progresser les travaux de fond inscrits à l'ordre du jour, même lorsque nous avons nos propres priorités. À cet égard, je tiens à remercier les coordonnateurs des organes subsidiaires pour leur dur travail.

Monsieur le Président, le désarmement nucléaire est un objectif fondamental de l'ONU depuis l'adoption des premières résolutions de l'Assemblée générale. C'est la plus haute priorité du programme de désarmement du Myanmar, qui continuera de mener une politique d'élimination totale des armes nucléaires. En ce qui concerne le projet de décision, Monsieur le Président, nous voudrions vous exprimer notre profonde gratitude, à vous et à votre équipe, pour tout le travail que vous avez accompli. Le Myanmar peut se joindre au consensus.

Monsieur le Président, je voudrais terminer en soulignant que la Conférence du désarmement a plusieurs questions urgentes et importantes à négocier si elle veut atteindre l'objectif du désarmement. Avec d'autres pays, le Myanmar continuera de rechercher des solutions qui contribueront à la réalisation de cet objectif et participera activement à toutes les instances compétentes en matière de désarmement. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci beaucoup pour vos aimables propos concernant la présente présidence. Nous sommes convaincus que votre présence ici, comme il est d'usage avec le Myanmar, représentera un atout. Je rappelle que la période pendant laquelle le Myanmar a assuré la présidence s'est distinguée par l'importance et le sérieux des travaux menés. Nous sommes certains que vous continuerez dans cette voie et nous comptons sur votre coopération pour nous aider à faire progresser les travaux. Je passe maintenant à la délégation suivante. J'ai le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur et Représentant Permanent de la République bolivarienne du Venezuela, M. Jorge Valero.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, nous voudrions exprimer notre appui à vos initiatives. Nous apprécions les efforts déployés par les Présidents de la Conférence au cours des première et deuxième parties de la session de cette année. Le Venezuela réaffirme son attachement au désarmement général et complet et à la non-prolifération. La réalisation de cet objectif est essentielle au renforcement du droit à la paix et à la sécurité internationales. Nous voudrions saisir cette occasion pour appeler l'attention sur le travail accompli par les divers coordonnateurs des organes subsidiaires créés en application de la décision figurant dans le document CD/2119. Nous voudrions mentionner en particulier les débats de l'organe subsidiaire 5 sur les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, tenus conformément au document CD/2126. Nous voudrions remercier le Représentant permanent du Bélarus, M. l'Ambassadeur Yury Ambrazevich, en sa qualité de coordonnateur de cet organe subsidiaire, et son équipe d'avoir présenté le document d'information qui expose les principaux résultats de ces délibérations.

Le débat sur les systèmes d'armes autonomes s'est intensifié et plusieurs préoccupations ont été exprimées quant à la manière dont ces armes pourraient changer la nature de la guerre à l'avenir. L'absence d'intervention humaine rendra les guerres futures plus inhumaines. Nous souhaitons que les discussions sur les systèmes d'armes létaux autonomes se déroulent de manière ouverte et transparente et avec une participation

universelle, afin de garantir l'implication de la communauté internationale dans leur évolution. La création du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes par la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques témoigne de la préoccupation de la communauté internationale face au perfectionnement accéléré, à la modernisation, au progrès rapide et à la complexité de ces technologies.

Dans la déclaration ministérielle de la dix-huitième Réunion ministérielle à mi-mandat du Mouvement des pays non alignés, tenue à Bakou (République d'Azerbaïdjan) en avril de cette année, les ministres présents ont estimé que « les systèmes d'armes létaux autonomes soulèvent plusieurs questions sur les plans éthique, juridique, moral et technique ainsi que du point de vue de la paix et de la sécurité internationales qui devraient être débattues et examinées de manière approfondie pour déterminer la conformité avec le droit international, notamment le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme ».

La technologie doit être utilisée au service de l'humanité. Dans cette optique, nous insistons sur le fait que les machines ne peuvent être investies du pouvoir de décider de la vie ou de la mort d'un être humain sans aucune forme de contrôle ou d'intervention par l'homme. La République bolivarienne du Venezuela se déclare préoccupée non seulement par l'emploi croissant, d'une manière incompatible avec les principes du droit international et du droit international humanitaire des armes dites semi-autonomes, telles que les véhicules aériens militaires, les armes semi-automatiques et les véhicules sans pilote ou les drones, ainsi que par l'absence de réglementation internationale en la matière, compte tenu des conséquences de l'emploi de ces armes et des dommages qu'elles entraînent pour les populations civiles et les infrastructures des pays où elles sont utilisées.

La douleur et les souffrances que ces nouvelles technologies pourraient causer si elles n'étaient pas réglementées sont incalculables. Le risque de prolifération est élevé. La paix et le développement sont à l'évidence menacés et le risque de course aux armements et d'utilisation de ces armes par des groupes terroristes n'est pas à écarter, ce qui pourrait accroître l'instabilité dans la communauté internationale et régionale.

Monsieur le Président, une tentative d'assassinat a eu lieu récemment (le 4 août 2018) au Venezuela contre le Président Nicolás Maduro et les plus hautes autorités civiles et militaires du pays. Pour la première fois dans l'histoire, des drones ont été utilisés dans une tentative d'assassinat. Selon les autorités nationales compétentes, deux drones M600 ont servi à perpétrer cet acte terroriste. Chacun était chargé avec un kilogramme d'un explosif hautement mortel appelé C-4, qui avait la capacité de faire des dégâts dans une grande zone autour de l'endroit où se trouvait le Président.

Bien que le Président Nicolás Maduro et les hautes autorités présentes n'aient pas été tués, huit membres de la Garde nationale bolivarienne ont été blessés. Cet acte terroriste a été largement condamné par l'opinion politique nationale et par les gouvernements épris de paix. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, a déclaré que l'ONU « rejette tout acte de violence au Venezuela et est préoccupée par le récent attentat contre le Président Nicolás Maduro ». La solidarité internationale avec le Venezuela et l'intérêt qu'a le monde à ce que la paix règne dans ce pays sont évidents. Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer que la République bolivarienne du Venezuela reconnaît l'importance des normes et principes existants du droit international humanitaire et est convaincue de la nécessité d'établir des règles spécifiques sous la forme d'un nouvel instrument juridiquement contraignant qui prenne en compte les dommages que peut causer l'emploi de cette catégorie d'armes.

Il s'agirait d'un instrument réglementant l'utilisation de systèmes autonomes létaux et l'emploi d'armes semi-automatiques, comme les drones ou les véhicules militaires aériens sans pilote. La Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques est le cadre approprié pour l'adoption de cet instrument. Le Venezuela, en tant que pays épris de paix, est favorable à l'interdiction de la mise au point, de l'acquisition, du commerce, du déploiement et de l'emploi de systèmes d'armes létaux autonomes et réaffirme son engagement à l'égard de la présente instance et du

multilatéralisme. La paix est d'une importance capitale et constitue l'aspiration légitime de tous les peuples. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Wood. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. J'ai écouté avec intérêt les observations faites lors de la séance plénière du 7 août sur le Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU, intitulée « Assurer notre avenir commun ». Bien que Washington m'ait fourni des commentaires détaillés sur ce Programme, j'aimerais aujourd'hui vous faire part de quelques points de vue plus généraux de mon gouvernement.

Je voudrais tout d'abord souligner que les États-Unis sont attachés à la stabilité, à la paix et à la sécurité mondiales et qu'ils partagent la préoccupation du Secrétaire général face à la dégradation de la situation sécuritaire. La lutte contre la prolifération est essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales et demeure également indispensable pour préserver un environnement international propice au désarmement.

Le Programme du Secrétaire général souligne à juste titre qu'il importe de veiller à ce que les normes existantes contre les armes chimiques et biologiques soient respectées, que tout emploi de ces armes donne lieu à une enquête et que les responsables soient identifiés et amenés à répondre de leurs actes. Le Secrétaire général reconnaît également la gravité de la menace que représentent les armes biologiques, qu'elles soient aux mains d'un État ou d'un acteur non étatique. Nous avons été particulièrement heureux qu'il propose de traduire cette constatation en actions concrètes. Le renforcement de la capacité de l'ONU d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes biologiques et de mettre en place une riposte efficace et coordonnée en cas d'emploi de ces armes horribles est certainement un pas dans la bonne direction. Nous ne pensons pas qu'un régime de vérification juridiquement contraignant serait efficace, mais il est certain que notre aptitude à enquêter sur ce type d'allégations devrait être améliorée.

Dans son évaluation de la dégradation de la situation actuelle en matière de sécurité internationale, le Secrétaire général estime que l'absence d'efforts de désarmement en est l'une des causes profondes. Mais l'absence de désarmement n'est pas une cause, c'est un symptôme. Le désarmement et la maîtrise des armements ont toujours été un indicateur différé de la situation sécuritaire dominante. Comme les États-Unis l'affirment dans le document intitulé « Créer les conditions du désarmement nucléaire », qu'ils ont présenté à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, tenue à Genève en avril et mai 2018, la dégradation actuelle de la situation exige que les États s'attaquent d'abord aux véritables problèmes de sécurité sous-jacents. Ce sont ces problèmes qui ont rendu nécessaire la rétention d'armes nucléaires pour prévenir les conflits entre les grandes puissances et maintenir la stabilité stratégique. Malheureusement, la dégradation des conditions de sécurité a assombri les perspectives à court terme de progrès en matière de désarmement.

Le désarmement ne se fait pas en vase clos, Monsieur le Président. Ses progrès dépendent de la volonté de tous les États d'engager un dialogue constructif sur les problèmes de sécurité qui les amènent à acquérir de nouvelles armes. Les États sont plus enclins à conclure que le désarmement répond à l'intérêt national s'ils sont convaincus que les tensions internationales diminuent et que leurs progrès en matière de désarmement ne seront pas déstabilisants. C'est pourquoi, à ce stade, avant de poursuivre le désarmement, comme le suggère le Programme du Secrétaire général, nous pensons que la communauté internationale devrait s'employer sans relâche à améliorer la situation sécuritaire mondiale, créant ainsi les conditions du désarmement. Pour autant, toutes les conditions ne doivent pas nécessairement être réunies pour que les arsenaux nucléaires soient encore réduits et le désarmement nucléaire ne doit pas cesser d'être un objectif. En fait, il a été réaffirmé à l'issue de l'examen de 2018 du dispositif nucléaire du pays que les États-Unis demeuraient attachés à des efforts de maîtrise des armements contribuant à leur sécurité et à celle de

leurs alliés et de leurs partenaires, qui soient vérifiables et applicables et qui associent des partenaires respectant leurs obligations en toute responsabilité.

Si l'on veut continuer à progresser sur la voie du désarmement, il est essentiel de s'attaquer au déficit actuel de confiance. A cette fin, le Secrétaire général propose un dialogue de fond axé sur les résultats, essentiel, selon lui, pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement et pouvant contribuer au rétablissement de la confiance entre les États membres. Notre initiative « Créer les conditions du désarmement nucléaire » s'inscrit dans cette perspective. En engageant un dialogue sérieux sur les obstacles géopolitiques à la poursuite des progrès et en envisageant des mesures efficaces pour renforcer la confiance entre les États, nous pouvons commencer à mettre en place des conditions propices à la sauvegarde de nos intérêts communs dans un monde plus pacifique et plus sûr. Lorsqu'on examine le Programme du Secrétaire général, Monsieur le Président, il est utile de se rappeler que ce sont les États membres qui pilotent les initiatives de désarmement et nous nous félicitons que le Secrétaire général ait pris en considération cette réalité.

Les objectifs du Programme devraient refléter les souhaits de tous les États membres. Nous sommes conscients, bien entendu, que le Programme prend en compte ces souhaits, comme en témoignent en partie les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale. Et il va sans dire que les États-Unis appuient plusieurs résolutions adoptées par la Première Commission, même s'ils ne les appuient pas toutes. Ils peuvent donc apporter leur soutien à plusieurs mesures identifiées et aux éléments fournis pour les justifier, mais il y a aussi certains points du Programme que mon gouvernement n'approuve pas et n'approuvera pas.

Par exemple, le Programme apporte son appui au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel de nombreux États, y compris tous les États dotés d'armes nucléaires, n'ont pas adhéré. Il souligne également l'échec des organisations multilatérales de maîtrise des armements, alors que la véritable raison de cet échec doit être recherchée du côté de certains États et de l'incapacité de s'entendre sur une voie commune à suivre. La solution proposée, à savoir soumettre les questions de sécurité à un vote de l'Assemblée générale, n'est pas une option à laquelle les États-Unis peuvent souscrire. Ils ne sont pas non plus d'accord avec l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle une nouvelle guerre froide serait engagée. Comme il ressort clairement de l'examen de 2018 du dispositif nucléaire des États-Unis, de grands États « contestent aujourd'hui les normes et l'ordre internationaux » que les États-Unis ont œuvré « avec leurs alliés, partenaires et membres de la communauté internationale à construire et à maintenir ». Le Programme de désarmement du Secrétaire général tend à mettre dans le même panier toutes les grandes puissances responsables en incriminant sans distinction leurs comportements et leurs valeurs, mais nous ne sommes pas d'accord avec cette analyse. Nous ne sommes pas tous pareils et nous ne sommes pas tous également à blâmer pour la perte de confiance dans l'environnement sécuritaire international actuel.

Nous notons, Monsieur le Président, avec une certaine inquiétude, que ce Programme de désarmement reprend des parties distinctes de l'équation de la sécurité mondiale, telles que le droit international humanitaire des conflits armés, le commerce des armes, le déminage humanitaire et l'élimination des explosifs et munitions, pour en faire de nouveaux « instruments de désarmement ». Nous ne considérons pas nécessairement que cette façon de procéder serve les discussions en cours dans le cadre des programmes consacrés à ces sujets. Nous notons également que les actions envisagées semblent être principalement conçues à l'intention du Secrétaire général et du Bureau des affaires de désarmement, souvent en partenariat avec des organismes apparentés tels que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Comité international de la Croix-Rouge et l'Équipe des Nations Unies pour l'appui à la lutte antimines, et quelles peuvent et feront l'objet d'un plan de mise en œuvre et d'un suivi des progrès, ce qui amène à s'interroger sur le rôle des États membres, l'orientation des actions et les incidences financières possibles de leur mise en œuvre. Nous souscrivons à une formulation précisant que le Secrétaire général appuierait les États membres et collaborerait avec eux. Certaines de ces questions font déjà l'objet de discussions et de mesures. Nous voulons nous assurer qu'il n'y a pas de chevauchement des efforts.

Monsieur le Président, ce sont là quelques réactions initiales et plus générales des États-Unis au Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous partagerons des commentaires plus détaillés sur certaines des actions spécifiques au fur et à mesure que se poursuivent les discussions ici et à New York. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et vos observations sur le Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous espérons que d'autres déclarations seront faites à ce sujet, car elles aideront la présidence et la Conférence à trouver des réponses appropriées aux questions soulevées par le Secrétaire général qui relèvent de la compétence de la Conférence. Bien entendu, notre objectif principal demeure l'élaboration d'un programme de travail. Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur et Représentant permanent des Pays-Bas, M. Gabriëlse.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession au rôle important de Président de la Conférence du désarmement. Nous vous félicitons pour tous vos efforts, y compris vos suggestions concernant les travaux de la Conférence. Soyez assurés du plein appui de ma délégation. Permettez-moi également de souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues de l'Allemagne et du Myanmar.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne la semaine dernière à la Conférence du désarmement sur le Programme de désarmement du Secrétaire général intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » et fera les observations suivantes à titre national.

Nous avons eu le plaisir et le privilège d'assister au lancement par le Secrétaire général, M. António Guterres lui-même, de son Programme de désarmement, le 24 mai 2018, ici à Genève. Les Pays-Bas se félicitent de l'engagement et de la détermination dont il fait preuve dans ce domaine. Il s'agit en effet d'une question d'actualité à l'heure où des tensions évocatrices de la guerre froide réapparaissent dans un monde toujours plus complexe. Les Pays-Bas appuient donc les objectifs énoncés dans ce Programme et partagent la conviction qui le sous-tend, à savoir qu'un regain d'efforts est nécessaire pour remédier aux problèmes qui subsistent. Nous continuons également d'appuyer le rôle central de l'ONU à cet égard. Dans ce contexte, les Pays-Bas sont favorables à l'examen de ces problèmes par la Conférence du désarmement et souscrivent à la proposition de la présidence tunisienne de créer un groupe de travail informel. La Conférence du désarmement, comme son nom l'indique, traite du désarmement. Il est donc pertinent et nécessaire de débattre de la manière dont l'Organisation des Nations Unies s'attelle à ce sujet important en coordination avec ses États membres. Nous souhaitons vivement contribuer aux débats en cours à la Conférence du désarmement et ailleurs.

Je voudrais maintenant mentionner quelques aspects en rapport avec les trois volets du Programme du Secrétaire général – le désarmement au secours de l'humanité, un désarmement qui sauve des vies et le désarmement pour les générations futures. Il ne s'agit que d'un aperçu, qui ne rend compte que partiellement de la position des Pays-Bas sur les diverses questions visées dans ledit Programme. Je commencerai par le désarmement nucléaire.

Premièrement, pour les Pays-Bas, il importe d'avoir une vision commune de la voie à suivre pour débarrasser le monde des armes nucléaires. À cet égard, il y a lieu, à mon avis, de commencer à réfléchir aux éléments constitutifs d'un monde exempt de ce type d'armes. En outre, nous devons tenir compte des facteurs externes qui influent sur le rythme du désarmement, tels que la situation internationale en matière de sécurité, et rechercher des solutions qui optimisent les conditions du désarmement. Dans le document final de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, il conviendrait donc d'inclure une vision renouvelée et commune du désarmement nucléaire pour arriver à un monde exempt d'armes nucléaires. L'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est un pas important vers cet objectif. Les Pays-Bas se félicitent des débats de fond que nous avons eus sur cette question à la Conférence du désarmement cette année. L'un des éléments absolument indispensables à l'élimination des armes nucléaires est l'existence de

mécanismes fiables pour la vérification du désarmement nucléaire. L'étude et la mise au point de ces mécanismes représentent une contribution réelle et tangible au processus de désarmement, comme en témoignent actuellement les travaux engagés par le biais du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Les Pays-Bas souhaiteraient que ces initiatives soient pleinement appuyées par la Conférence du désarmement.

La réduction des risques devrait également être une priorité. Les risques d'emploi d'armes nucléaires pour quelque raison que ce soit devraient être réduits dans toute la mesure du possible. Les Pays-Bas ont fait réaliser des travaux de recherche sur cette question et réfléchissent actuellement aux prochaines étapes, en privilégiant les options liées au renforcement des diverses formes de transparence, à l'amélioration des voies de communication et à la promotion du dialogue sur les doctrines nucléaires, et nous avons eu une discussion constructive sur ces sujets au sein de l'organe subsidiaire 2.

Deuxièmement, les Pays-Bas conviennent qu'il importe de mettre l'accent sur un désarmement qui sauve des vies et, en particulier, d'intégrer le désarmement dans le pilier paix et sécurité de l'ONU, en le reliant aussi à nos efforts en faveur du développement durable. Nous sommes heureux d'avoir formulé, avec un groupe de pays, des suggestions sur ce volet du Programme de désarmement, qui ont été communiquées au Secrétaire général. Dans ce contexte, nous voudrions souligner le rôle important de l'action antimines. Le déminage humanitaire contribue à la stabilité, à la reconstruction et au développement socioéconomique. En outre, le déminage est un catalyseur pour la réalisation des objectifs de développement durable, comme l'a reconnu le Secrétaire général.

Le travail que nous accomplissons dans le contexte du désarmement concernant les armes classiques et de l'ensemble des conventions et protocoles pertinents est un point de départ crucial pour nos efforts mondiaux et l'établissement de normes pour ce type d'armes. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, ces efforts ont favorisé la transparence, la confiance et la stabilité, en réduisant le poids du « militaire » dans nos sociétés. Ils ont contribué au respect des principes d'humanité et ont empêché les détournements vers des utilisateurs malveillants ou non autorisés.

En phase avec les activités de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention et la réduction des risques liés à l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés, les Pays-Bas participent à des activités telles que des études techniques, la sensibilisation aux dangers des mines et l'élimination des mines. Ils contribuent aux activités de l'ONU et collaborent avec des ONG actives dans la lutte antimines dans un grand nombre de pays. Ils partagent les préoccupations que suscite l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés, dont beaucoup sont des mines antipersonnel, tant par des États que par des acteurs non étatiques. Ils ont déjà fait part de ces préoccupations dans leur politique d'assistance internationale concernant les mines et dans les projets et programmes connexes.

Enfin, les Pays-Bas se félicitent de l'engagement pris par le Secrétaire général, de concert avec les États membres, de contribuer à promouvoir une culture de la responsabilité et l'adhésion aux nouveaux principes, normes et règles de comportement responsable dans le cyberspace. L'implication du Secrétaire général pourrait favoriser la relance des discussions entre les États membres sur cette question.

Ces dernières années, les États Membres de l'ONU ont déjà accompli d'importants progrès pour encourager la stabilité dans le cyberspace, en particulier grâce à deux rapports de consensus historiques du Groupe d'experts gouvernementaux, qui ont résolu certaines des questions fondamentales sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les États dans l'optique de la sécurité internationale. Toutefois, il y a eu des revers. Les activités malveillantes dans le cyberspace sont encore encouragées par un sentiment d'impunité. Elles se produisent encore trop régulièrement et sans que l'on s'inquiète beaucoup de leurs conséquences pour les civils et la société civile. Il est donc essentiel que les Membres de l'ONU s'engagent. De nombreux autres acteurs doivent être impliqués, bien entendu, pour assurer un cyberspace durable et stable. Le cyberspace se distingue par le rôle démesuré qu'y jouent les acteurs non étatiques. Les acteurs du secteur

privé, la société civile et les milieux universitaires ont tous la responsabilité du cyberspace que nous voulons laisser aux générations futures. Ils devraient également pouvoir prendre part aux débats. C'est pourquoi, s'agissant du dernier volet du Programme de désarmement du Secrétaire général, nous appuyons également le renforcement des partenariats pour le désarmement.

Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier une fois de plus d'avoir suggéré d'examiner le Programme de désarmement du Secrétaire général ici, à la Conférence du désarmement. Comme nous l'avons indiqué, nous serions favorables à un examen plus approfondi de ses différents volets au sein de la Conférence, en particulier dans la perspective du plan de mise en œuvre sur lequel l'ONU travaille actuellement. Nous, les États membres, sommes l'Organisation des Nations Unies et considérons que ces travaux contribuent à l'effort collectif sur l'importante question du désarmement. Je vous remercie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre très intéressante déclaration. Je vous remercie également pour votre soutien à l'action de cette présidence, qui a pour objectif ultime de servir l'intérêt de la Conférence. Comme d'habitude, nous attendons avec impatience de recevoir vos contributions précieuses et actives pour faire avancer les travaux. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, M. Alexander Deyneko.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans notre déclaration de la semaine dernière, nous avons exposé en détail notre position concernant l'examen par la Conférence du désarmement du Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. Je ne souhaite pas revenir sur ce sujet. Cependant, notre délégation n'a d'autre choix que d'exercer son droit de réponse. Je souhaiterais donc faire les remarques suivantes.

Nous partageons pleinement l'avis du Représentant permanent des États-Unis sur la nécessité d'un dialogue sur les questions de désarmement. En outre, nous sommes prêts pour un tel dialogue. Mais nous avons à cet égard de sérieux doutes, qui sont, je crois, partagés par d'autres délégations ayant entendu la déclaration liminaire de la Représentante des États-Unis, une importante dirigeante du Département d'État.

D'une manière générale, nous n'avons rien appris de nouveau : le même mélange d'allégations fondées sur des soupçons, des hypothèses, etc. Il y a un très bon proverbe russe, même si je ne suis pas sûr que les interprètes seront en mesure de le traduire dans les autres langues de l'ONU, qui dit : quand vous commencez à imaginer des choses, il faut faire le signe de croix. Il n'est pas possible de construire l'ensemble d'une politique sur ces fantasmes. En tout état de cause, la diplomatie russe définit sa politique en fonction de faits précis qui ont été vérifiés par des sources multiples, de manière fiable. Voilà mon premier point.

Deuxièmement, je pourrais avoir été en mesure d'accepter certaines des critiques proférées à l'encontre de la Russie. Nul n'est parfait. Nous sommes tous humains et nous faisons tous des erreurs. Mais il aurait fallu pour cela que les déclarations en question émanent d'une délégation respectant les normes juridiques internationales, et non des représentants des États-Unis, un pays qui n'est pas un modèle de vertu en matière de respect du droit international. Je ne vais pas donner des exemples – ils sont si nombreux qu'il faudrait pour les citer le reste du temps alloué à la réunion. Je n'en mentionnerai qu'un, le plus récent et le plus flagrant. Il s'agit du retrait unilatéral des États-Unis du Plan d'action global commun sur l'Iran. Mais il y a pire. Le Plan d'action ayant été approuvé par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, ce sont donc deux textes fondamentaux du droit international sur la maîtrise des armements et la non-prolifération qui ont été violés, voire ignorés. Dans ces conditions, peut-on vraiment parler de l'engagement des États-Unis en matière de maîtrise des armements ?

Pour ce qui est des autres accusations que la Représentante du Département d'État a portées à l'encontre de la Russie au sujet d'un comportement censé constituer une violation des instruments juridiques internationaux, revenons un peu en arrière, il y a quinze ou seize ans environ, car rien de tout cela n'a commencé aujourd'hui. Pour trouver l'origine de la situation, il faut remonter à 2002, année où les États-Unis se sont retirés du Traité sur la

limitation des systèmes antimissiles balistiques, qui était la pierre angulaire ou le pilier fondamental de la parité stratégique entre l'URSS-Russie et les États-Unis, et ont commencé à mettre au point un système mondial de défense antimissiles balistiques, comprenant un segment européen. Juridiquement parlant, il n'y a aucune revendication à faire. Les États-Unis ont respecté les dispositions de l'accord bilatéral. Mais j'insiste sur le fait que cette action a sapé la base sur laquelle reposait la parité stratégique entre les deux grandes puissances.

À l'époque, la Fédération de Russie a déclaré que, si une solution politique et diplomatique ne pouvait être trouvée, elle serait contrainte d'en rechercher une militaire et technique. Nous avons essayé. Nous avons fait des efforts incroyables. Nous avons proposé la création d'un système intégré de défense antimissiles balistiques en Europe en réponse à la menace que représenteraient les missiles nucléaires iraniens. Nous avons proposé bien d'autres solutions. Nous avons même suggéré de conclure un autre accord. Rien n'a marché. L'option militaire et technique est donc tout ce qui nous restait.

Le Président de la Fédération de Russie en a parlé dans son discours du 1^{er} mars. Mais il n'a rien dit sur l'espace extra-atmosphérique. Ce qu'il a dit dans sa déclaration, c'est que les nouvelles armes étaient toutes mises au point en stricte conformité avec les obligations de la Fédération de Russie en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et que nos partenaires américains seraient dûment informés dans le respect des accords existants. Que peut-on nous reprocher ?

Je ne parlerai pas du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le sujet est assez fastidieux et est constamment abordé. Je parlerai du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FACE). Qu'est-ce que le Traité FACE ? À mon avis, les personnes présentes dans la salle ne savent pas grand-chose de cet instrument. Pour autant que je me souvienne, il a été signé en 1990, lorsque l'Europe a été divisée en deux blocs militaires et politiques, le Traité FACE renforçant cette division. Beaucoup de choses ont changé depuis, mais le Traité est toujours en vigueur. En 1999, l'Accord sur l'adaptation du Traité FACE a été conclu. Les pays de constitution récente qui ont ensuite adhéré à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord étaient censés le signer, mais ils ne l'ont pas fait. Nous avons attendu longtemps. Nous comptons sur le bon sens de nos partenaires, mais, comme toujours, nos espoirs ont été déçus. Personne n'a ratifié cet Accord. Un fossé s'est creusé dans la sécurité européenne et, de nouveau, notre choix a été limité. Cependant, contrairement aux États-Unis, nous n'avons pas engagé la procédure de retrait du Traité FACE. Nous nous sommes abstenus de le faire dans l'espoir que nos partenaires pourraient se rallier à l'idée de négocier un nouvel instrument.

Quant à la Convention sur les armes chimiques, il n'y a rien à dire. En septembre 2017, soit près de trois ans plus tôt que prévu, la Fédération de Russie a mis totalement fin à son programme d'armes chimiques et détruit tous ses stocks sous le contrôle international strict et efficace de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Une déclaration distincte a été faite à ce sujet. Pour vous donner une idée, il s'agissait du plus grand arsenal d'armes chimiques au monde, quelque 40 000 tonnes d'agents chimiques de guerre. Vous pouvez imaginer l'ampleur du travail que cela a impliqué. Soit dit en passant, bien qu'ils soient un pays économiquement plus développé et prétendent être un chef de file dans le domaine du désarmement, les États-Unis n'ont pas encore détruit leurs stocks d'armes chimiques, qui sont par ailleurs moins importants.

Mais là n'est pas l'essentiel. C'est la dernière décision de l'OIAC, adoptée à la majorité relative des voix, qui est la plus problématique. Je parle de l'établissement d'un mécanisme attributif. La Russie estime que cette décision est illégitime, car elle n'est pas fondée sur la Convention. Aucun article de la Convention ne prévoit la création d'un tel mécanisme. Plutôt que d'adopter une décision allant manifestement à l'encontre de la Convention, et de l'adopter sur la base d'une simple majorité arithmétique, il aurait été logique d'apporter d'abord les modifications nécessaires à la Convention. Qu'est-ce qui est en jeu ici ? De quoi s'agit-il ? Comment parler de respect du droit international alors que, par un simple vote, on peut effectivement remettre en cause les principes fondamentaux du régime de non-prolifération des armes de destruction massive ? Mais nous n'avons jamais abandonné le dialogue.

Je peux vous donner un autre exemple. On entend beaucoup parler de l'ingérence russe dans les élections aux États-Unis et ailleurs, des tentatives faites pour saper la démocratie occidentale, des cybermenaces et de bien d'autres choses encore. Quoi qu'il en soit, l'idée a été lancée de créer un groupe conjoint sur la cybersécurité pour examiner ces questions de manière précise, à un niveau professionnel. Les participants à ce groupe se seraient consultés pour déterminer ensemble qui avait raison et qui avait tort, à l'écart des microphones et sans exposition publique inutile. Eh bien ? Non. On ne veut pas. On préfère plutôt allumer le micro et accuser la Russie une fois de plus. Et des preuves ? Il n'y en a pas. On le sait, c'est tout.

Comme les Américains et leurs services de sécurité en sont conscients, l'expérience de l'Iraq illustre bien la situation qui résulte de ce type d'allégations. Mais encore faut-il arriver à les dénoncer. Ainsi, dans le cas de l'Iraq, ce n'est que deux ans plus tard, qu'une commission a reconnu, devant le Congrès américain, qu'il n'y avait pas eu d'armes de destruction massive ou qu'aucune n'avait été trouvée. Peut-être que les recherches n'ont pas été aussi approfondies que nécessaire. Je n'en sais rien.

Quant au projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et aux accusations portées à cet égard, ils mettent en évidence une façon de procéder courante dans certains milieux diplomatiques et pas très sincère. On pourrait penser que, si la délégation des États-Unis avait nourri de si graves inquiétudes à propos de la conduite de la Russie, elle aurait été la première à soutenir l'initiative russo-chinoise et aurait en outre joué un rôle actif dans l'élaboration du projet, prenant ainsi pleinement en compte les intérêts sécuritaires du pays et apportant une contribution constructive. Si vous n'aimez pas les systèmes de défense antimissiles balistiques qui, selon vous, pourraient être utilisés comme armes antisatellites, soulevez la question, apportez les corrections nécessaires au projet et nous pourrions commencer à négocier. Personne – pas seulement les États-Unis, mais aucune autre délégation – n'a présenté un projet de substitution ou toute autre initiative. Nos collègues américains ne font que nous critiquer. Il n'est pas très difficile de ne rien faire et de se contenter de critiquer les autres.

Ni nos collègues chinois ni nous-mêmes n'avons jamais prétendu que notre projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace était parfait. Nous avons toujours demandé à toutes les délégations de l'examiner de manière approfondie et de l'améliorer. Nous avons souligné à maintes reprises que ce projet avait un objectif précis, matérialisé par deux obligations simples. La première était « non-déploiement en premier d'armes de frappe dans l'espace » et la deuxième « pas d'emploi de la force contre des objets spatiaux ». Nous avons fait preuve d'une transparence absolue à cet égard. Nous avons toujours dit que nous étions prêts à examiner toute proposition, quelle qu'elle soit, visant à améliorer le texte. Si l'histoire nous enseigne quelque chose, c'est qu'un bon traité multilatéral dans n'importe quel domaine doit être le résultat d'efforts collectifs. Aucune délégation ne peut y arriver isolément.

Et maintenant passons à l'aspect le plus important de cette façon de procéder peu sincère. Certains diplomates, lorsqu'ils doivent cacher leurs intentions, détournent l'attention vers des sujets totalement différents. Dans l'exemple qui nous intéresse, vous avez tous pu le constater par vous-même. Mais pourquoi font-ils cela ? C'est très simple. Il n'y a pas si longtemps, la Chambre des Représentants des États-Unis a approuvé un projet de loi sur les dépenses de défense nationale pour 2019. Ce texte prévoit notamment le financement, premièrement, de la création d'un système spatial d'interception des missiles balistiques ; et, deuxièmement, le déploiement d'une nouvelle constellation de satellites, d'ici à la fin 2022, pour donner une alerte rapide en cas d'attaque de missiles. Le déploiement des systèmes d'interception, dans lesquels sont incorporées des armes, devrait s'achever en 2030 et les essais des prototypes devraient commencer dans quatre ans, soit en 2022. Il faut noter qu'il ne s'agit pas d'une idée vague, mais d'une loi, à savoir un texte émanant du plus haut niveau de l'État. Je pense que tout commentaire à ce sujet serait superflu. Merci de votre patience et de votre attention.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vous remercie de votre déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Fu Cong.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs du Myanmar et de l'Allemagne, qui viennent de prendre leurs fonctions ici. J'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec eux. S'agissant du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, je voudrais faire quelques observations. Premièrement, ce projet de traité a reçu l'appui de l'écrasante majorité des États du monde. Deuxièmement, la Chine espère que la Conférence pourra tenir des discussions de fond sur ce texte et, lorsque les conditions seront réunies, engager les négociations correspondantes dès que possible. Elle invite également toutes les parties à formuler des observations et des propositions constructives. Nous sommes persuadés que tout problème peut être résolu par la négociation à condition que la volonté politique existe. Troisièmement, l'espace est le bien commun de l'humanité tout entière. La Chine a toujours préconisé son utilisation pacifique et s'est toujours opposée à l'implantation d'armes et à une course aux armements dans l'espace. Elle refuse, en particulier, la transformation de l'espace en un champ de bataille et espère que la paix et la tranquillité pourront y être durablement maintenues grâce aux efforts conjoints de toutes les parties. Je vous remercie.

Le **Président** (*parle en arabe*) : Merci beaucoup. L'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood, souhaite intervenir à nouveau. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Wood (États-Unis) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Notre collègue russe ici présent a, dans l'exercice de ce qu'il considérait être son droit de réponse, prononcé un autre discours fleuve comme ceux que la Fédération de Russie a l'habitude de prononcer. Je recommanderais donc qu'il dresse une liste de ces grande réalisations sur une feuille de papier pour pouvoir nous les ressortir à nouveau dans cette enceinte. Je vais essayer de ne pas prendre beaucoup de temps, mais je dois répondre à plusieurs des accusations qui ont été portées.

Tout d'abord, je pense que ma Sous-Secrétaire d'État a été très claire au sujet du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, mettant en cause ses très nombreuses failles et soulignant le fait qu'il ne ferait jamais l'objet d'un consensus au sein de cette enceinte. Notre collègue russe avance que les États-Unis devraient faire des propositions s'ils n'aiment pas le Traité. Nous avons fait des propositions à de nombreuses reprises et nous avons essayé de collaborer avec nos amis russes et avec la Chine pour trouver un moyen de renforcer encore les mesures propres à favoriser la transparence et la confiance. Ce Traité, comme nous l'avons dit à maintes reprises et dans de très nombreux forums, ne fera pas l'objet d'un consensus. Il ne s'agit pas d'un texte qui puisse être modifié en y apportant simplement des amendements. Il ne tient absolument pas compte de la question des armes terrestres antisatellites. Nous l'avons répété de me multiples fois à nos collègues russes et à nos amis chinois, mais ils continuent d'insister pour tenter de le faire avaliser par la communauté internationale. Je n'hésite pas à réaffirmer encore une fois aujourd'hui que le Traité ne fera jamais l'objet d'un consensus au sein de cette instance.

Les violations du droit international constituent un autre problème. Le Représentant russe a accusé les États-Unis de diverses violations du droit international et, si je me souviens bien, il a dit qu'il pourrait passer la journée à énumérer quelques-unes d'entre elles. Les États-Unis pourraient faire de même et leur liste pourrait être encore plus longue. Permettez-moi d'être très clair, mon Président a exposé nos vues sur le Plan d'action global commun. Ce Plan d'action n'est pas un traité ; c'est un accord politique. J'insiste vivement sur ce point. À propos des violations du droit et des traités internationaux, commençons par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entrer plus dans les détails concernant cet instrument ou sur le Traité sur le régime Ciel ouvert que la Russie a violés. Mon collègue russe a soulevé la question de la Convention sur les armes chimiques. La Russie soutient un gouvernement qui a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Elle a été impliquée dans une attaque à l'arme chimique contre un autre État membre participant à cette instance. Je ne pense pas que mon collègue russe veuille aborder cette question, mais, en ce qui concerne les armes chimiques, la Fédération de Russie a fait valoir qu'elle avait complètement détruit son stock. Permettez-moi de rappeler à tous que les États-Unis ont apporté une contribution de près d'un milliard de dollars en espèces et en nature pour aider à la destruction de ces stocks.

De rien la Russie ! Nous sommes déterminés, et nous l'avons répété plusieurs fois dans de nombreuses instances, à détruire nos stocks d'armes chimiques conformément au calendrier que nous avons fait connaître à maintes reprises.

S'agissant du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, j'ai expliqué lors d'une récente session d'un organe subsidiaire la raison pour laquelle les États-Unis s'en étaient retirés en 2002. Nous avons maintes fois répété que la prolifération croissante des missiles balistiques exigeait une approche différente de notre part et je suis heureux que mon collègue russe ait admis que les États-Unis agissaient conformément à leurs obligations conventionnelles. Il serait bon que la Russie agisse aussi conformément à ses obligations conventionnelles. Mon collègue russe a mentionné des accusations d'ingérence électorale. C'est vrai, vous vous êtes immiscés dans nos élections. Vous le savez, d'autres le savent. Vous vous êtes immiscés dans d'autres élections. Vous devez arrêter cette pratique ; nous ne permettrons pas qu'elle perdure. Je crois que vous avez proposé ou qu'une autre partie a proposé un groupe conjoint sur la cybersécurité. Cette proposition tient-elle vraiment ?

Sur la question de la défense antimissile balistique, je pense qu'il est important de répéter que nous avons essayé pendant des années de dialoguer avec nos collègues russes à ce sujet et nous leur avons dit que nos activités ne menaçaient en rien leurs forces nucléaires stratégiques. Nous avons essayé de dialoguer, nous avons offert de travailler avec eux sur les système de défense antimissile balistique par le passé. Ils ont rejeté ces efforts et je ne suis donc pas sûr que nous puissions faire grand-chose pour collaborer avec la Russie sur cette question.

Un dernier point soulevé par mon collègue russe concerne la loi adoptée par le Congrès des États-Unis. Je crois qu'il parlait de la législation concernant un « ballistic missile intercept layer » (système multicouches d'interception des missiles balistiques). Je lui conseillerais de lire le texte de loi avant d'accuser les États-Unis. Cette législation du Congrès des États-Unis indique très clairement que, sous réserve de la disponibilité des crédits, le Directeur de l'Agence de défense antimissile concevra un système multicouches d'interception des missiles balistiques basé dans l'espace. Ces crédits servent à financer une étude sur la faisabilité des systèmes d'interception spatiaux. Ils ne financent pas, je le répète, la mise au point, la mise à l'essai ou le déploiement de tels systèmes. Encore une fois, je conseillerais donc à mes amis russes, au lieu de consacrer beaucoup de ressources et de temps à s'immiscer dans les élections des autres, à lire simplement la législation adoptée par le Congrès. Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser d'avoir pris autant de temps.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Le Représentant de la Fédération de Russie souhaite prendre à nouveau la parole. La parole est à vous, Monsieur.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de prolonger indéfiniment ce débat inutile. Je voudrais simplement souligner un point qui présente un intérêt direct pour les travaux de la Conférence. En ce qui concerne le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, nos collègues chinois et nous-mêmes avons invité nos partenaires américains non seulement à proposer des corrections au projet, que nos délégations ont soumis conjointement à la Conférence pour examen, mais aussi à présenter un texte de substitution. Si vous n'aimez pas le projet, ce qui est tout à fait possible, ou s'il ne vous convient pas pour une raison quelconque, proposez une autre solution ou soumettez votre propre projet, si vous avez vraiment intérêt à garder l'espace libre d'armes de toutes sortes et à préserver les biens spatiaux. C'est ce que nous faisons. Je ne vois pas l'intérêt de répondre aux autres observations.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci. Le Représentant des États-Unis d'Amérique a la parole, bien que je pense que cela devrait sans doute être la dernière déclaration sur cette question.

M. Wood (États-Unis) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref dans ma réponse. Je pense que ma Sous-Secrétaire d'État, encore une fois, a été très claire sur le fait qu'à l'heure actuelle, la maîtrise des armements dans l'espace n'est pas

vérifiable. S'agissant de la question de ne pas aimer le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de proposer un texte de substitution, nous avons débattu d'autres options avec la Russie et la Chine, comme je l'ai mentionné concernant des travaux futurs sur des mesures de renforcement de la transparence et de la confiance. En fait, mon collègue russe revient sans cesse sur le fait que les États-Unis doivent proposer quelque chose. Mais écoutez-nous, lisez nos déclarations, lisez la déclaration de ma Sous-Secrétaire d'État. Nous avons plus que largement étudié la question que vous avez soulevée ici ce matin. Je vous remercie.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Représentant de la Fédération de Russie a la parole.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je m'excuse auprès de toutes les personnes présentes et auprès de vous, Monsieur le Président, mais je voulais apporter une petite précision et une dernière clarification. Depuis de nombreuses années, il n'y a pas d'autre option que le projet de traité russo-chinois relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Aucun autre document n'a été soumis à la Conférence du désarmement. C'est ce que je voulais dire quand j'ai dit que nos collègues américains n'avaient rien proposé de précis. Je suis sûr que vous conviendrez qu'une déclaration, c'est bien, mais ce n'est pas un document, ce n'est pas un projet et ça ne donne même pas matière à réflexion.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci beaucoup. Passons maintenant à autre chose. Je ne sais pas si d'autres délégations souhaitent prendre la parole. Il semblerait que non. Comme je l'ai indiqué au début de cette séance formelle, nous allons donc soumettre un projet de décision aux membres de la Conférence pour connaître leur opinion et solliciter leurs réactions et questions. Cette procédure fait bien entendu partie du rôle du Président, qui est en l'occurrence chargé d'élaborer un programme de travail pour la Conférence.

Je vais vous expliquer le projet de décision dans ce cadre formel, et ensuite, si vous êtes d'accord, nous passerons à un débat informel afin de permettre à toutes les délégations d'exprimer leurs vues sur la teneur du projet. Je pense que le secrétariat a distribué des exemplaires du projet de décision. Vous devriez en avoir un devant vous maintenant. Chers collègues, ce projet est fondé sur les vastes consultations bilatérales que j'ai menées et il tient compte des discussions qui se sont déroulées à la séance d'aujourd'hui et à la séance précédente. La Conférence s'est ainsi acquittée de son mandat, et a permis de progresser sur la voie d'un consensus sur un programme de travail. Pour l'heure, ma responsabilité en tant que Président est de rechercher un consensus pour engager des négociations sur les questions de désarmement qui relèvent du mandat de la Conférence.

Au cours de ma présidence, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur cette question. Il faut, à mon avis qu'un dialogue plus approfondi s'engage entre les membres de la Conférence pour atteindre cet objectif. Je pense que le Programme de désarmement que le Secrétaire général a présenté le 24 mai 2018 à Genève offre l'occasion de dynamiser ce dialogue, afin de parvenir à un accord sur un programme de travail.

Par conséquent, et conformément au Règlement intérieur, je vous propose de créer un groupe de travail informel au sein de la Conférence pour examiner les questions soulevées dans le Programme du Secrétaire général qui relèvent de la compétence de la Conférence. Un tel groupe de travail pourrait débiter ses travaux une fois que les organes subsidiaires de la Conférence auront soumis leurs rapports actualisés conformément à la décision CD/2119. Il travaillerait sur la base d'un programme défini par les membres de la Conférence, déterminerait les moyens de débiter des questions soulevées dans le Programme du Secrétaire général et déciderait de la durée des discussions. Celles-ci se dérouleraient en présence d'experts et de spécialistes du désarmement et le groupe de travail serait présidé par le Président de la Conférence, non pas à titre personnel, mais en qualité.

J'espère que les membres de la Conférence appuieront cette proposition. Il s'agit d'une initiative simple, dont l'objectif est, en fin de compte, simplement d'essayer de générer une nouvelle dynamique sur le long et difficile chemin que j'ai moi-même parcouru pendant mes consultations pour élaborer un programme de travail pour la Conférence. Je suis convaincu que l'acceptation par les États membres de cette proposition témoignera

de la volonté de la Conférence d'étudier toutes les options utiles pour parvenir à un accord sur un programme de travail ainsi que de sa détermination à participer à des initiatives élaborées par des acteurs internationaux responsables et crédibles, tant au sein de la Conférence qu'en dehors de celle-ci, tels que le Secrétaire général de l'ONU, qui, à mon avis, offrent de nouvelles perspectives et approches pour progresser sur la voie du désarmement.

Comme je l'ai déjà dit, le secrétariat de la Conférence a distribué le texte du projet de décision contenant la proposition en question. Si vous me le permettez, je vais maintenant mettre fin à la partie officielle de la séance et nous allons nous réunir à nouveau dans un cadre informel pour que les délégations puissent donner leur avis sur la proposition dont elles sont saisies et me donner la possibilité de répondre à toute question ou demande de clarification.

Nous allons donc lever la séance pour que vous ayez le temps d'examiner le projet de décision, puis nous reprendrons nos discussions dans un cadre informel. Sommes-nous tous d'accord ? Il semble que oui. Nous allons donc reprendre dans quelques minutes, en séance informelle. Je vous remercie.

La séance est levée à 12 h 55.